

REGLEMENT DU CHALLENGE DES PYRENEES

DOTATION EN POINTS D'EXPERT ET DE PERFORMANCE

Afin de récompenser, par une importante dotation de points d'expert et de performance les meilleurs bridgeurs **licenciés dans le Comité des Pyrénées**. Pour les joueurs hors Comités, ils n'apparaîtront dans le classement qu'à condition d'avoir participé à 4 tournois et plus.

Il est organisé chaque saison, un Challenge qui consiste à classer suivant les critères ci-dessous les joueurs ayant participé aux tournois régionaux du Comité des Pyrénées.

ARTICLE 1 :

- Une liste des tournois du Challenge est publiée en début de saison.

ARTICLE 2 :

Les joueurs sont classés en quatre catégories :

- Catégorie 1 : joueurs 1^{ère} Nat. à 1^{ère} ♥.
- Catégorie 2 : joueurs 1^{ère} ♦ à 2^{ème} ♠.
- Catégorie 3 : joueurs 2^{ème} ♥ à 2^{ème} ♣.
- Catégorie 4 : joueurs 3^{ème} Promo à Non-classés.

ARTICLE 3 :

Pour un tournoi donné l'attribution des P.C. se fera selon les modalités suivantes :

- **La dernière paire** marquera 1 Point de Challenge [P.C].
- L'avant dernière 2 P.C. (+1 par rapport au précédent)
- L'ante pénultième 3 P.C. etc...

En outre les cinq premières paires bénéficieront d'un bonus :

- +3, au lieu de +1, par rapport au précédent.

ARTICLE 4 :

La dotation en P.P. se fera comme suit :

- Catégorie 1 : les 25 premiers - 30,29,28,27,26,25...etc... PP (le 25^{ème} ayant 6 PP).
- Catégorie 2 : les 35 premiers - 25,24,23,22,21...etc... PP (du 26^{ème} au 35^{ème} : 1PP).
- Catégorie 3 : les 20 premiers - 20,19,18,17,16...etc... PP.
- Catégorie 4 : les 10 premiers - 10, 9 etc... PP.

La dotation en PE se fera comme suit : pour les joueurs participant aux tournois régionaux qui figurent dans le Challenge des Pyrénées et visant à encourager plus particulièrement les 3^{èmes} et 4^{èmes} séries.

Afin d'inciter les joueurs et joueuses à une plus grande participation aux tournois régionaux, une allocation spéciale de PE est désormais appliquée selon les règles ci-dessous :

1. Pour tous les joueurs d'un classement de 4^{ème} série à 2^{ème} série ♠ incluse : attribution d'un nombre de PE égal à 10 fois la différence entre classement théorique et classement réalisé au tournoi. Exemple : une paire concernée est classée 25^{ème} au théorique et termine à la 10^{ème} place d'un tournoi recevra $15 \times 10 = 150$ PE par joueur.
2. Les joueurs de 3^{ème} série mineure recevront 200 PE quelque soit leur classement et les joueurs de 4^{ème} série 250. A cette allocation seront ajoutés, si nécessaire les PE calculés selon le point 1 ci-dessus.

Exemple :

- une paire de 4^{ème} série classée 80^{ème} d'un tournoi de 80 paires recevra 250 PE.
- une paire de 3^{ème} série classée 70^{ème} d'un tournoi de 85 paires recevra 200 PE.

Dans un tournoi de 80 paires, une paire de 4^{ème} série classée 60^{ème} alors que son classement théorique est 80^{ème} recevra $250 + 20 \times 10 = 450$ PE.

Cette attribution sera effectuée dès l'homologation du tournoi par la FFB (cette homologation a lieu dès le paiement par l'organisateur du tournoi des droits de table).

ARTICLE 5:

Lors du classement final de la saison, dans chaque catégorie, les joueurs classés conformément à l'article 4 recevront un bonus attribué comme suit :

4 participations = 2 PP

5 à 6 participations = 4 PP

7 à 9 participations = 6 PP

De plus, afin d'encourager les joueurs à participer au plus grand nombre de tournois, il sera attribué pour les **joueurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégories non récompensés dans le cadre de l'article 4** :

- 1 PP pour 4 participations,
 - 3 PP pour 5 à 6,
 - 5 PP pour 7 à 9S
- } « récompense fidélité ».

☆☆☆

☆

LISTE DES TOURNOIS RETENUS - CHALLENGE 2017-2018

- TOURNOI DES VENDANGES 09/09/2017
- RODEZ 11/11/2017
- CARCASSONNE 12/11/2017
- CONDOM 18/11/2017
- FOIX 01/05/2018
- ALBI Mixte 07/05/2018
- ALBI Open 08/05/2018
- CARMAUX 20/05/2018
- VILLEFRANCHE de ROUERGUE 23/06/2018